

Règlement de l'appel à projets pour les Angers Days à Austin

16 et 17 novembre 2024

Direction Europe et International de la Ville d'Angers

Depuis 2011, Angers a initié une coopération avec Austin (capitale de l'Etat du Texas) avec l'objectif commun de favoriser l'émergence de partenariats autour de filières d'excellence partagées, notamment la culture, la jeunesse et l'enseignement.

Au-delà des coopérations techniques qu'elles développent tout au long de l'année dans le cadre de leur jumelage, les Villes d'Austin et d'Angers ont décidé d'organiser un événement bisannuel sur leurs territoires respectifs. Ainsi en 2024, les Angers Days qui se tiendront à Austin les **16 et 17 novembre**, seront consacrés à la **découverte de la France à travers ses différentes expressions culturelles, sa gastronomie, ses sports et son art de vivre...** En 2025, c'est Austin qui sera mise à l'honneur à Angers. Ces événements ont vocation à inspirer et impulser toujours plus d'initiatives et de synergies entre acteurs austinites et angevins dans le cadre du jumelage entre les deux villes.

La Ville d'Angers lance un appel à projets pour permettre aux structures angevines qui le souhaitent de participer à la programmation des Angers Days en proposant une ou plusieurs activités. Celles-ci devront obligatoirement se dérouler sur le territoire de la ville d'Austin aux Etats Unis d'Amérique le 16 ou 17 novembre 2024. Les propositions pourront au besoin déborder sur la semaine précédente, soit du 11 au 17 novembre.

Les Angers Days seront coordonnés par la Austin Sister Cities International Association à Austin (ASCIA). La programmation s'attachera à refléter la culture française, en proposant un contenu varié.

1. Fiche de candidature

a) Pour participer au présent appel à projets, les candidats complèteront la **fiche projet Angers Days 2024** aussi précisément que possible et joindront tout document utile à l'appui de leur proposition.

Les documents sont à déposer :

- par voie électronique : relations-internationales@ville.angers.fr
- ou à adresser en version papier à l'adresse suivante :

Ville d'Angers – Direction Europe et International
Boulevard de la Résistance et de la Déportation
Hôtel de Ville – BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

b) Clôture de l'appel à projets : 13 mai 2024

c) Demande d'informations : relations-internationales@ville.angers.fr
[Tel : 02 41 05 40 31](tel:0241054031)

2. Critères de sélection

Les projets développés dans le cadre du présent appel peuvent être de toute nature, par exemple :

- Conférences, colloques, débats ;
- Manifestations publiques et culturelles (concerts, expositions...);
- Ateliers (dégustations, Do It Yourself...);
- Actions à destination des enfants et des jeunes (spectacles...);
- Activités sportives ;
- Activités conviviales en faveur de la diversité culturelle et du vivre ensemble ;
- Projet visant à faire connaître notre ville...

La sélection des projets sera opérée par la Ville d'Angers et l'Austin Sister Cities International Association en tenant compte de :

- La pertinence du projet au regard des objectifs de la manifestation ;
- L'inscription du projet dans la coopération plus globale entre Angers et Austin ;
- La qualité du projet (clarté, originalité, montage du projet, calendrier, visibilité, pertinence du lieu, etc.) et de l'adéquation entre l'action proposée et le montant de la subvention demandé ;

- La cohérence des moyens mis en œuvre pour porter le projet en ressources humaines (y compris les éventuels partenariats) et sur le plan du budget prévisionnel ;
- La participation de partenaires austinites au projet, notamment financière et logistique. Une attention particulière sera donnée aux projets incluant une participation financière ou valorisation d'un partenaire austinite.
- L'ouverture au grand public, en particulier aux jeunes, et la recherche de mixité du public.

Les critères de sélection suivants seront particulièrement étudiés pour des projets musique :

- Existence d'un co-plateau avec un groupe austinite ;
- Prévision d'un projet retour à Angers sur l'année suivante.

3. Subvention

Les dossiers seront instruits par la direction Europe et International de la Ville d'Angers.

S'ils sont retenus, les projets sélectionnés pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à **3 000€ et comptant pour un maximum de 50% du budget prévisionnel.**

4. Obligations en termes de communication

Les projets sélectionnés seront intégrés à la programmation de l'évènement et bénéficieront par conséquent de la communication globale relative à la manifestation gérée par l'Austin Sister Cities International Association.

Pour être intégrés à la programmation, tous les éléments de contenu (texte de présentation, photo ou illustration, date, lieu, horaires...) devront être transmis à la direction Europe et International dans les semaines suivant la sélection des projets. Les structures participantes pourront par ailleurs réaliser d'autres supports de communication sur leur activité.

Les logos de la Ville d'Angers et de la Austin Sister Cities International Association devront apparaître sur tout document réalisé par l'association en rapport avec l'activité proposée dans le cadre de l'évènement.

5. Bilan

Les structures qui auront bénéficié d'une subvention devront transmettre **au plus tard le 15 décembre le Bilan Angers Days 2024** détaillant les conditions réelles dans lesquelles s'est déroulé le projet (nombre de personnes présentes, détails de l'utilisation de la subvention, évaluation des points positifs/négatifs du projet, photos ou vidéos de l'activité...).